

Persée

<http://legacy.persee.fr>

Femmes prolétaires du Sénégal, à la ville et aux champs.

Francine Kane

Cahiers d'études africaines, Année 1977, Volume 17, Numéro 65
p. 77 - 94

[Voir l'article en ligne](#)

F. Kane—~~Female Proletariat in Sénégal, Town and Country.~~ A comparison between women employed respectively by the BUD plantations and the canned food industry in Dakar. Conditions of employment in town are more regular, with higher salaries, social benefits, and some protection through the action of acknowledged trade-unions. Although the rural workers conditions recall in many respects those of the ~~Lumpenproletariat~~, the resemblances between urban and rural workers are more striking than the différences and the two groups are to be considered as forming a single category, with sex as the most important factor.

Page 77 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

FRANCINE KANE

Femmes prolétaires du Sénégal, à la ville et aux champs

Dans leur plus grand nombre, les femmes au Sénégal sont agricultrices. Elles éprouvent donc, en fonction de leur engagement spécifique dans la production, les effets de la division internationale du travail, de la pénétration du capital sous la forme de l'économie de traite. L'emploi domestique tient la première place parmi les travaux féminins non agricoles, devant ceux de la fonction publique, de l'artisanat, du secteur industriel. Numériquement, les moins nombreuses sont les ouvrières d'usine, ce qui est significatif de la faiblesse de la production industrielle au Sénégal.

Pourtant, c'est le secteur industriel que nous avons choisi d'étudier en détail. A cela, plusieurs raisons. D'abord, signe d'une indifférence regrettable, l'absence d'informations sur la population qui anime ce secteur clé de la transition socio-économique en cours : la condition d'ouvrière, même si elle ne touche qu'un petit nombre de personnes, est fort révélatrice du modèle de développement mis en œuvre. Ensuite, les groupes concernés sont moins réduits que ne le laissent supposer les statistiques des entreprises. Nous le verrons : l'embauche journalière ou temporaire provoque une prolétarianisation tournante de la population féminine. De plus, beaucoup vivent sur une seule paye, au point qu'en ville le salariat ouvrier contribue à la survie d'une part importante de la population suburbaine. Enfin, le secteur industriel inclut le travail agricole salarié, car l'industrie est d'abord une organisation où les moyens de production sont concentrés entre les mains des capitalistes qui dirigent la production et où les travailleurs n'ont que leur force de travail à vendre.

1. *La BUD et la petite paysannerie*

La BUD¹ s'est implantée, en 1972, dans un contexte socio-économique original : la région des Niayes où elle se situe doit sa vocation maraîchère — indépendamment de la fertilité certaine de ses sols — à la croissance et à la proximité de Dakar. Au moment de l'indépendance, la

1. La société BUD-Sénégal, créée en 1972 avec un apport de capitaux principalement hollandais et américains (USA), est devenue, depuis 1974, une société d'économie mixte où le Sénégal (Union sénégalaise des Banques) est majoritaire.